



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 AVRIL 2012

Délibération N°

Date de convocation : 29 mars 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 11 avril 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Elincourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (69 titulaires et 6 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulley
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honninchy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Yvon VISSE(S)
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Marie COUTURIER
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Peggy SZOPA
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Brigitte PRUVOT(S)
Gérard BEZIN
Didier BONIFACE
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Maryline GODIN
Jean-Pierre MAILLIARD
Christiane MARANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Martine THUILLIEZ(S)
Liliane RICHOMME
Alain RIQUET
Sandrine TRIOUX
Serge WARWICK

Jacques ARPIN(S)
Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE
Bernard PLET
Jean WEEXSTEEN
Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Charles BLANGIS
Sylvie DECRESSIONIERE
Mickaëlle LEGRAND
Bruno MANNEL
Cécile MERCIER
Annie DORLOT(S)
Isabelle PIERARD
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Michèle BRULANT
Jacques LERICHE
Marc PLATEAU
Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART
Pierre LEBLON
Michel GOUVART(S)
Hubert LEFEVRE
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Jean-Pierre RICHEZ
Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE
Jean-Raymond WATTIEZ

Henri QUONIOU
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERE

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
07 MAI 2012
N°

Membre excusé (5) : Didier MARECHALLE, Bernard VERMEIL, Serge LEULIETTE, Aimé BLEUSE, Stéphane JUMEAUX.

Madame Augustine NOIRMAN est élue secrétaire de séance.

Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL RELATIVE A LA REALISATION ET A L'ENTRETIEN DU MARQUAGE AU SOL AUX ABORDS DES ECOLES

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant que la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis va procéder à des réalisations et entretiens de marquage au sol réalisés sur la chaussée des routes départementales aux abords des écoles situées en agglomération,

Considérant qu'il convient que la Conseil Général mette à disposition de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis les emprises sans réserves, dans l'état où elles se trouvent,

Considérant qu'il convient pour se faire de signer une convention,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : se prononce en faveur de la signature d'une convention AVEC LE CONSEIL GENERAL relative a la réalisation et à l'entretien du marquage au sol aux abords des ecoles

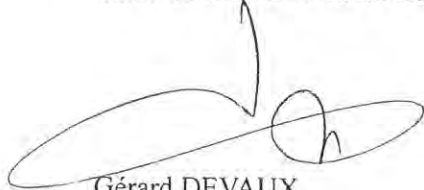
ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 04 mai 2012 et de la publication
le 04 mai 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 04 mai 2012

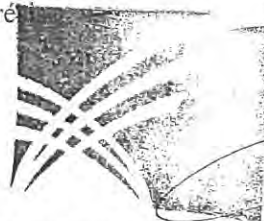
Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.